

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze février à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Capucine Faivre, Maire.

Etaient présents : Daniel LEHLEYDER, Isabelle BELLY, Jean-Paul VEAUDEQUIN, Sandrine FLEURAT, Maxime CRÉPIN, Madame Claude FAUCHER, Madame Annette HARZO, Philippe SARRAUSTE, François GASPARD

Absent : Monsieur Guy Antoine de LA ROCHEFOUCAULD,

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Daniel LEHLEYDER a été élu secrétaire de séance.

Madame le maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du 14 décembre dernier. Le conseil l'adopte à l'unanimité.

Elle demande ensuite si des questions diverses sont à ajouter à l'ordre du jour : Monsieur Lehleyder souhaite faire un point sur La Poste, le SMIRTOM, et Madame Fleurat souhaiterait parler du transport à la demande et Madame Faivre fera un point sur la campagne de vaccination pour les guyonnais de plus de 75 ans.

I – DÉLIBÉRATIONS :

- Modification du RIFSEEP :

Madame le maire informe le conseil municipal qu'une délibération avait été faite en 2017 pour mettre en place le RIFSEEP qui est le régime indemnitaire des agents de la fonction publique. Elle souhaiterait modifier l'article 5 de la délibération car celui-ci stipule que pour toutes absences justifiées, la part fixe et la part variable ne sont pas versées aux agents absents.

Elle propose au conseil municipal de revenir sur cet article et de le modifier de telle sorte que pour toutes absences justifiées c'est-à-dire pour un arrêt maladie ou accident de service, la part fixe et la part variable du RIFSEEP seront entièrement versées. En revanche pour toutes absences non justifiées, cette retenue reste en vigueur.

Cette délibération est votée à l'unanimité

- Demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local)

Madame le maire explique que début janvier la mairie a reçu une notification sur la possibilité de déposer des demandes de subvention bonifiées sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux, dans le cadre du Plan de Relance. Le dossier devait être terminé au 26 janvier, un avis du conseil municipal était demandé au dossier et pour ne pas rater cette opportunité qui pourrait nous permettre d'obtenir des financements de l'Etat à hauteur de 100% du coût du projet, un projet de délibération a été ajouté et il y a lieu de régulariser.

Madame le maire informe le conseil que 3 dossiers ont été déposés :

- Le premier permettrait de changer les fenêtres du grenier à sel qui est un bâtiment communal, en double vitrage
- Le second serait d'isoler les combles de la boulangerie, cet engagement avait été pris par l'ancienne équipe et ce dans un délai de deux ans donc celui-ci arrive bientôt à échéance.

- Enfin, le troisième consisterait à isoler et rénover les combles de la mairie afin d'y mettre les archives communales et d'organiser un espace de travail.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- **Convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission d'archivage :**

Madame le maire informe le conseil qu'une rencontre s'est déroulée en décembre dernier avec une personne du CIG concernant les archives communales, effectivement celles-ci doivent être triées, classées et au final être inventoriées. Pour toutes ces missions il y a lieu de signer une convention pour une durée de trois ans et reconductible au bout des trois ans si les deux parties en sont intéressées.

Le coût de cette opération s'élève à 2 418€ par an et pour une commune de moins de 1000 habitants il faut compter 31 heures. Monsieur Lehleyder ajoute qu'à ce jour les archives sont compliquées à gérer et la mairie a une obligation auprès des archives départementales d'avoir des archives classées et organisées.

Madame le maire demande au conseil de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette convention.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

II – AFFAIRES DIVERSES :

-Avis, locations saisonnières : demande eu Préfet d'autoriser la commune à instituer une procédure de changement d'usage :

Madame le maire explique que le village est un pôle d'attractivité touristique, ainsi nous avons recensé avec la communauté de communes 17 meublés de tourisme. Par comparaison c'est autant que Magny en Vexin, qui compte 5000 habitants.

Afin de préserver notre « vie de village » et d'éviter l'acquisition de biens uniquement dans la vocation d'en faire des meublés de tourisme, je vous propose de demander au Préfet de nous autoriser à instituer une procédure de changement d'usage.

Cette procédure cible le fait de louer un local meublé destiné à l'habitation, de manière répétée, et pour de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile. Elle ne concerne pas les résidences principales. Elle n'est pas obligatoire pour les biens qui constituent une résidence principale. La résidence principale signifie le logement occupé au moins huit mois par an, sauf par obligation professionnelle, raison de santé, ou cas de force majeure. La non-occupation du propriétaire ne doit donc pas excéder quatre mois.

-Echanges sur le devenir de l'immeuble de la Poste, suite à l'installation en mairie à partir du 09 mars prochain :

Monsieur Lehleyder explique que le retard du déménagement de la Poste était dû à une erreur de commande de la poste donc la livraison du mobilier est prévue le lundi 08 mars prochain. Les nouveaux horaires seront du mardi au vendredi de 10h30-12h et de 13h30-17h30 et le lundi de 15h00 à 17h30 et toujours les deuxièmes et quatrièmes samedis du mois. Pour rappel et à titre exceptionnel, Madame le maire rappelle que jusqu'au mois de juillet il y a une personne qui occupe le logement de la poste et la question se pose de savoir que doit-on faire de cet immeuble après cette date ?

Elle explique que cet immeuble est une belle bâtisse, il est composé d'une grande cour extérieure et d'une bove, elle met au courant le conseil que la tradition du village est de garder la propriété des bâtiments communaux.

Il faut savoir que plusieurs hypothèses sont envisagées et celle qui est retenue c'est de garder la propriété du bâtiment de la poste pour en faire un commerce ou un service au rez de chaussée et un logement à l'étage, d'importants travaux sont à envisager et la question du stationnement est posée.

-Présentation sur le compostage :

Madame Belly explique que le compostage consiste à diminuer la production de gaz à effet de serre c'est-à-dire moins de stockage de CO2 dans le sol et la réduction de l'incinération des déchets. La CCVVS et le Smirtom lancent ce projet en 2021 pour se conformer au cadre réglementaire de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

Le projet compost pour un village est surtout collectif et vecteur du « vivre ensemble ». L'essentiel du compost est de faire d'un déchet une ressource car les bio déchets représentent 1/3 des poubelles des ménages. Les attentes du compostes sont les suivantes :

- Favoriser l'équipement des habitats individuels qui disposent d'une place adaptée et leur proposer un tarif préférentiel
- Informer sur les bonnes pratiques du compostage
- Mettre un compostage dans les habitats collectifs municipaux
- Mettre des points de collecte collectifs pour permettre à ceux qui n'ont pas d'espace adapté de participer au projet
- Utiliser le compost dans les espaces verts communaux.

Le souhait de la CCVVS et du Smirtom est de fournir les foyers qui le souhaitent un composteur en bois ainsi qu'un bio-seau et un aérateur, le reste dû par les foyers sera d'environ 20€ HT, le projet pourrait être ouvert aux écoles.

Le 1^{er} semestre 2021 sera le démarrage de la campagne d'information et la commande des composteurs par les habitants ensuite le 2^{ème} semestre 2021 sera consacré à la livraison des composteurs et former les personnes qui le souhaitent.

Madame Belly informe le conseil que le projet a été expérimenté dans un village de montagne nommé **Bessans** de 350 habitants permanents et de nombreux séjours touristiques en saison, on peut en conclure que le projet est une expérience réussie à part sur le point des odeurs et du travail supplémentaire des cantonniers sinon les habitants ont été mobilisés et un groupe d'animateurs (leur rôle est de veiller au bon déroulement du compostage, de répondre aux différentes questions) a été constitué : 1 binôme par quartier, les responsables ont été formés et équipés.

Pour La Roche Guyon le lancement du projet commence par l'information au conseil municipal ce jour, la mise en place de l'équipe projet, la formation d'un guide composteur, le lancement du projet en mars et une communication dans le village.

III – AUTRES AFFAIRES DIVERSES :

Point sur le transport à la demande :

Madame Fleurat souhaite faire un point sur le transport à la demande car elle a testé ce service et le trouve très bien ainsi que la demande à faire en ligne que l'on doit 2 heures avant son trajet. A ce jour, les bus ne sont pas remplis mais l'enjeu de ce service serait de remplir des bus de 20 places et ceci dans un but écologique.

Point sur la vaccination pour la COVID 19 :

Madame le maire informe que depuis 15 jours une campagne de vaccination a été organisée par la commune pour les personnes de plus de 75 ans. Trente-deux personnes seraient concernées dans le village, six ont été vaccinés par leur propre moyen ensuite un premier créneau qui a eu lieu le 3 février dernier pour 6 personnes et le 16 février 8 autres personnes ont été vaccinées. Au total 14 personnes sur 32 ont reçu le vaccin et les autres ne souhaitent pas se faire vacciner pour des raisons personnelles ou de santé.

Madame Harzo souhaite intervenir au sujet de la fibre car il n'y a pas de boîtier fibre près de son habitation, Val d'Oise Fibre n'aurait pas fait le nécessaire donc les informations vont être remontées à Monsieur Vandeputte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h23.

Le 1^{er} adjoint,
Daniel Lehleyder

